

LES NOUVELLES LÉGISLATIONS QUI IMPACTENT LES MÉTIERS DE L'IMMOBILIER

VALIDE LES 4 HEURES
OBLIGATOIRES
DE FORMATION
DÉONTOLOGIE ET
DISCRIMINATION

Avantages – Risques et dangers pour la RCP – Sanctions

OBJECTIF(S)

- Maîtriser les obligations en matière de déontologie et de lutte contre la discrimination au logement
- Appréhender les principales situations susceptibles de mettre en cause les dirigeants, leurs collaborateurs et leur assurance Responsabilité Civile Professionnelle (RCP) et connaître les risques encourus au travers de l'analyse des contrôles de la DGCCRF et des condamnations prononcées à l'encontre des agents immobiliers

NIVEAU & PUBLIC

ESSENTIEL

Chefs d'entreprises - Managers - Responsables d'agences - Agents commerciaux

Prérequis : aucun

MODALITÉS DE PARTICIPATION

Durée : 1 jour (soit 8 heures)

Moyens pédagogiques : Cas pratiques - Support pédagogique Quiz d'évaluation finale

Matériel nécessaire : vidéo projecteur, paper-board

Effectif maximum : 20

INTERVENANT(S)

Formateur/Professionnel spécialisé en immobilier

Validé par le Bureau de la Commission Formation FNAIM

TARIFS

Adhérent FNAIM : 220 € HT

Non Adhérent FNAIM : 320 € HT

PROGRAMME

I - QUIZZ : TEST SUR LES CONNAISSANCES ACTUELLES DES NOUVELLES LÉGISLATIONS

II - CODE DE DÉONTOLOGIE : DÉCRET N° 2015-1090 DU 28 AOÛT 2015

- Les objectifs (deux heures de formation obligatoire pour tous les collaborateurs)
- Les 12 règles à Connaître

III - DISCRIMINATION AU LOGEMENT : DÉCRET N° 2020-1259 DU 14 OCTOBRE 2020

- Les objectifs (deux heures de formation obligatoire pour tous les collaborateurs)
- Les précautions à prendre – les réflexes à avoir

IV - PRINCIPAUX CONTROLES EFFECTUES PAR LA DGCCRF

V - LOI ELAN : 23 NOVEMBRE 2018

VI - LES SAFER : LES NOUVELLES RÈGLES DE PRÉEMPTION DEPUIS LE 1^{er} JANVIER 2016.

VII - ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE (RCP)

- Principales sources de contentieux
- Exemples de condamnations prononcées par les tribunaux



Programme accessible
aux personnes
en situation de handicap